

# Exploitation Standard - Réunion

## SYSTÈME BOVINS-LAIT

### SEMI-INTENSIF GRAND TROUPEAU

#### Conjoncture 2020

Exploitation spécialisée sous forme sociétaire intégrant un membre de la famille avec 2,5 UMO et 1 salarié, 28 ha de SAU et 73 vaches laitières pour une production annuelle de 518 000 litres (7 096 l/VL). Achat de 3 % des génisses de renouvellement, avec une tendance vers l'auto-renouvellement. Système d'affouragement à base de pâturage tournant, ensilage enrubanné produit et fourrage grossier acheté (paille de canne et foin).

Domaine de validité : SAU de 20 à 40 ha - Cheptel de 60 à 90 VL - Chargement de 2,5 à 4,5 UGB/ha SFP. Lait produit de 450 000 à 675 000 L - 15 000 à 35 000L/ha SFP – 2,5 à 3,5 UMO dont 1 salarié éventuellement.

LA MAIN D'OEUVRE	
UMO totale(s)	3,5
dont UMO salariée(s)	1

LE TROUPEAU	
Nombre de VL	73
UGB	113,10
% UGB lait	100
Lait produit (litres)	518 000
Lait produit / VL (litres)	7 096
Lait produit / ha SFP (litres)	18 500
TB et TP (g/l)	37,5-32
Taux de renouvellement (%)	37
Age au premier vêlage (mois)	30
IVV (jours)	480
Taux de mortalité veau (%)	10,71%

LES SURFACES	
SAU (ha)	28
SFP (ha)	28
Dont parcours (ha)	14
Dont prairies de fauche (ha)	14
Cultures de vente (ha)	0
Fertilisation NPK*/ha SFP (unités)	79-26-14

L'ALIMENTATION	
Concentrés totaux / VL / an (kg)	3 310
Concentrés VL / litre de lait (g)	638
Chargement (UGB/ha SFP)	4,04
Conso fourrages / UGB (T MS)	1,38

\* Engrais de type 33-11-06

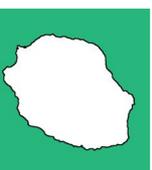
#### Campagne 2020 :

- La période de sécheresse a été très marquée entre le mois de mai à septembre. Dans l'Ouest, certaines exploitations ont eu des pénuries d'eaux. Cet aléa a engendré un déficit fourrager dans les élevages.
- Des actions palliatives ont été mises en place pour sursemmer les prairies (ARP) et planter du maïs et du sorgho (SICALAIT). Du fait de manque de fourrages et de problèmes de reproduction, la production laitière a globalement diminué. Ce qui a fragilisé encore plus la situation financière dans certains élevages.
- Au niveau sanitaire, le plan d'éradication de la leucose bovine est mis en œuvre et la lutte sera maintenue sur le long terme contre les différents vecteurs.
- De nouvelles installations, rénovations et modernisations ont été réalisées dans les exploitations. La filière repose actuellement sur 52 élevages avec 2 653 vaches laitières.
- Le prix moyen du lait sans pénalité payé à l'éleveur a été de 606 € / 1 000 litres pour ce système, en incluant toutes aides, sauf le PDL, et cotisations interprofessionnelles déduites. L'aide DEFI Responsable représente 15,2 €/1 000 litres.

Conjoncture 2020 = mise à jour du prix d'achat des aliments et des génisses, ainsi que le prix de vente du lait et des animaux.

L'Exploitation Standard décrit les résultats technico-économiques d'un type de système donné en rythme de croisière. Cette synthèse est réalisée à partir des données et des connaissances issues du suivi des fermes du Réseau de Références, mais aussi des bases de données et de connaissance plus larges (contrôle laitier, IPG, avis d'experts...). Ces références sont représentatives du niveau de performance de la majorité des élevages de ce type à La Réunion.

Se reporter au **Cas-Type Objectif** de ce même système pour connaître les résultats des exploitations ayant une meilleure efficacité (1/3 supérieur) et dont les références représentent autant de marges de progrès accessibles.



LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	Total	Par VL	Par 1000 l
<b>Produit Brut</b>	<b>373 237 €</b>	<b>5 113 €</b>	<b>721 €</b>
<b>Produit de l'atelier lait</b>	<b>366 573 €</b>	<b>5 022 €</b>	<b>708 €</b>
dont lait et vente animaux	288 466 €	3 952 €	557 €
dont aides interprofessionnelles lait	59 731 €	818 €	115 €
dont autres subventions et indemnités (PAB,PDL,Defi)	23 976 €	328 €	46 €
dont achat génisses	-5 600 €	-77 €	-11 €
<b>Aides ICHN et MAE</b>	<b>6 664 €</b>	<b>91 €</b>	<b>13 €</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>199 197 €</b>	<b>2 729 €</b>	<b>385 €</b>
dont concentrés + minéraux + poudre lait	135 530 €	1 857 €	262 €
<b>Marge brute atelier lait</b>	<b>167 376 €</b>	<b>2 293 €</b>	<b>323 €</b>
<b>Charges de structure (hors amortissements)</b>	<b>67 191 €</b>	<b>920 €</b>	<b>130 €</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>106 849 €</b>	<b>1 464 €</b>	<b>206 €</b>
EBE / UMO familiale	42 740 €	585 €	83 €
<b>Annuités et frais financiers court terme</b>	<b>46 552 €</b>	<b>638 €</b>	<b>90 €</b>
<b>Revenu disponible pour famille et autofinancement</b>	<b>60 297 €</b>	<b>826 €</b>	<b>116 €</b>
Revenu disponible / UMO exploitant	24 119 €	330 €	47 €
<b>Amortissements et frais financiers</b>	<b>32 264 €</b>	<b>442 €</b>	<b>62 €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>74 585 €</b>	<b>1 022 €</b>	<b>144 €</b>
Résultat courant / UMO exploitant	29 834 €	409 €	58 €

### LE COUT DE PRODUCTION (€ / 1000 litres de lait)

<b>Coût de production total</b>	<b>687 €</b>
<b>Charges supplétives</b>	<b>109 €</b>
Rémunération de la main d'œuvre familiale <sup>(1)</sup>	109 €
Rémunération des capitaux propres (foncier et capital)	0 €

<b>Coût de production hors charges supplétives</b>	<b>578 €</b>
<b>Approvisionnement des animaux</b>	<b>285 €</b>
dont concentrés et minéraux	262 €
dont fourrages et pension	23 €
<b>Frais d'élevage</b>	<b>91 €</b>
dont frais vétérinaires	18 €
<b>Approvisionnement des surfaces</b>	<b>9 €</b>
dont engrais et amendements	8 €
<b>Foncier et frais financiers / Foncier et capital</b>	<b>15 €</b>
dont fermage et frais du foncier	5 €
<b>Frais divers de gestion</b>	<b>41 €</b>
<b>Bâtiments et installations</b>	<b>45 €</b>
dont amortissements	29 €
<b>Mécanisation</b>	<b>63 €</b>
dont amortissements	29 €

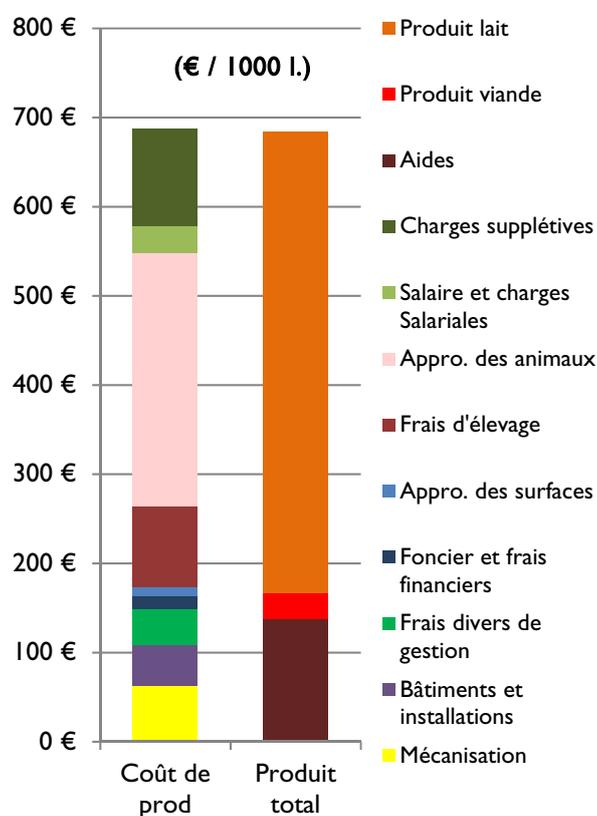
**Niveau de rémunération de la MO familiale (SMIC)** 1,5

<sup>(1)</sup> Rémunération du travail = 1,5 SMIC/UMO, avec un SMIC de 14 630 €. Capitaux propres et foncier en propriété non rémunérés.

Le calcul du coût de production intègre un niveau de rémunération de la main d'œuvre exploitant de 1,5 SMIC par UMO, montant qui est intégré comme une charge (dite supplétive).

<b>Produit total</b>	<b>684 €</b>
Produit lait	517 €
Produit viande <sup>(2)</sup>	29 €
Aides	138 €

<sup>(2)</sup> Achat des génisses de renouvellement déduit du produit viande



### RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES ELEVAGE - RÉUNION

Pour plus d'informations : Département Diversification Animale – Chambre d'Agriculture de La Réunion

Jery RANDRIANASOLO - Coordonnateur : jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr, Damien ROGER - Animateur technique : damien.roger@reunion.chambagri.fr - Charles ADRIAN – SICALAIT : c.adrian@sicalait.fr, Pierre-Emmanuel BELOT – IDELE : pierre-emmanuel.belot@idele.fr

Décembre 2021